



# Les lois du Football

## Loi 3 : Les joueurs

Le nombre de joueurs par équipe en football est de onze maximum. Depuis le 17 juin 1967, des joueurs peuvent être remplacés sans limitation de motif en compétition officielle. Initialement de un puis de deux, puis deux plus un gardien (en cas de blessure), le nombre de changement est passé à trois en 1995. Aucun match ne peut avoir lieu si l'une ou l'autre des équipes dispose de moins de joueurs que le nombre fixé par la compétition (au minimum sept). Pour les compétitions jeunes (foot animation), les Ligues décident du nombre de joueurs autorisés en fonction des catégories. (U7 à U13).

### COMPÉTITIONS OFFICIELLES

Dans tout match disputé dans le cadre de compétitions officielles de la FIFA ou de compétitions organisées par les fédérations et les associations nationales, il y a onze joueurs maximum, dont un gardien, par équipe. Il est possible de recourir à trois remplaçants au maximum. En championnat professionnel, il est possible d'inscrire 7 remplaçants pour le Ligue 1, 5 pour la Ligue 2, sur la feuille de match.

### AUTRES MATCHS

A dater de la saison 1995/1996, tous les responsables d'équipes masculines et féminines, vétérans, seniors et jeunes, ont la possibilité d'inscrire sur la feuille de match, avant la rencontre, le nom de trois remplaçant(e)s qui peuvent prendre part au match.

Dans l'ensemble des compétitions fédérales, 5 remplaçants peuvent être inscrits sur la feuille de match parmi lesquels 3 au maximum pourront être utilisés. En Coupe de France, 7 remplaçants peuvent être inscrits à partir des 1/32 de finale.

### PROCÉDURE DE REMPLACEMENT

Le remplacement d'un joueur par un remplaçant doit se conformer à la procédure suivante :

- l'arbitre doit être informé préalablement de chaque remplacement envisagé,
- Le remplaçant ne pénètre sur le terrain qu'après la sortie complète du joueur qu'il doit remplacer et après y avoir été invité par l'arbitre,
- le remplaçant ne pénètre sur le terrain de jeu qu'au niveau de la ligne médiane et pendant un arrêt du jeu,
- la procédure de remplacement s'achève au moment où le remplaçant pénètre sur le terrain de jeu. Cet aspect peut avoir de l'importance si le joueur venait à être exclu, pour injure par exemple. Un joueur qui insulterait son entraîneur avant que son coéquipier ait pris sa place est encore considéré comme en jeu. Il serait alors exclu et son remplaçant ne pourrait entrer; l'équipe devant reprendre la match à dix. Si l'injure a lieu avant la reprise du jeu mais après l'entrée du remplaçant, le joueur est exclu du banc de touche mais l'équipe pourra quand même jouer à onze sur le terrain.
- le remplaçant devient alors joueur, et le joueur qu'il a remplacé cesse d'être joueur,
- Un joueur remplacé au cours du match ne peut à nouveau pénétrer sur le terrain, l'équipe pouvant alors être sanctionnée pour conduite antisportive. Tout remplaçant est soumis à l'autorité et aux décisions de l'arbitre, qu'il soit appelé à jouer ou non.

## **REPLACEMENT D'UN GARDIEN DE BUT**

Chacun des joueurs de champ peut remplacer le gardien de but pourvu que :

- l'arbitre soit préalablement informé du remplacement envisagé,
- le remplacement s'effectue pendant un arrêt du jeu.

*Remarque :* La présence d'un gardien de but est obligatoire. Si un gardien de but est gravement blessé, il doit être immédiatement remplacé.

## **INFRACTIONS / SANCTIONS**

Si un remplaçant pénètre sur le terrain de jeu sans autorisation de l'arbitre :

- le jeu est arrêté (sous réserve de l'avantage),
- le remplaçant concerné est averti (carton jaune) et doit quitter le terrain de jeu,
- le jeu reprendra par un coup franc indirect accordé à l'équipe adverse, à exécuter depuis l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption.

Si un joueur remplace le gardien de but sans que l'arbitre n'en ait été préalablement informé :

- le jeu continue,
- le joueur concerné est averti (carton jaune) dès que le ballon aura cessé d'être en jeu
- si le joueur avec le maillot de gardien touche la balle à la main, pas de faute

Pour toute autre infraction à cette loi :

- le joueur concerné est averti (carton jaune).

le jeu reprendra par un coup franc indirect accordé à l'équipe adverse, à exécuter depuis l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption.

Reprise du jeu : Si le jeu a été arrêté par l'arbitre pour prononcer un avertissement, le jeu reprend par un coup franc indirect exécuté par un joueur de l'équipe sanctionnée à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption du jeu.

## **EXPULSION DE JOUEURS OU DE REPLAÇANTS**

Un joueur qui a été expulsé après le coup d'envoi du match ne peut pas être remplacé sous peine de disqualification de l'équipe.

Un remplaçant désigné qui a été expulsé soit avant soit après le coup d'envoi du match ne peut pas remplacer un autre joueur.

Si un gardien de but est expulsé, un joueur de terrain peut prendre sa place ou un gardien remplaçant à condition qu'un joueur de champ lui cède sa place (si un remplacement est possible).

Un joueur qui a été expulsé avant le coup d'envoi du match peut être remplacé par un remplaçant. Son équipe peut commencer le match à onze.